

Le don d'organes

La transplantation c'est :

prendre un organe chez une personne donneuse et mettre cet organe dans le corps d'une autre personne, la personne receveuse.

Est-ce que vous êtes **pour** ou **contre** le don d'organes ?

Après votre mort, on posera peut-être cette question à vos proches.

Mais vos proches ne pourront peut-être pas répondre.

Parce que vos proches ne savent **pas vraiment** ce que **vous** vouliez.

Vos proches, c'est votre famille, votre mari ou votre femme,
votre partenaire.

Vous pouvez aider vos proches à savoir ce que vous voulez.

Décidez ce que vous voulez faire :

- **Oui**, vous voulez donner vos organes après votre mort.
- **Non**, vous ne voulez pas donner vos organes après votre mort.
- Oui, vous voulez donner, mais seulement certains organes :...

Ecrivez votre décision sur une **carte de donneur d'organes**.

Le don d'organes

Peut-être voulez-vous donner un organe **après votre mort**.

Cela veut dire : des médecins prennent un organe de votre corps.

Par exemple les poumons ou le cœur.

Ensuite, une personne malade reçoit vos poumons ou votre cœur.

Ainsi cette personne peut vivre de nouveau presque normalement.

En Suisse, on peut donner 6 organes après sa mort :

- Le cœur
- Les poumons
- Le foie
- Les reins
- Le pancréas
- L'intestin grêle

On peut aussi donner ces parties.

On les appelle les tissus :

- La cornée
- La peau
- Les valves de cœur
- Les gros vaisseaux sanguins
- Les os
- Le cartilage
- Les tendons
- Les ligaments

Pour plus d'informations sur les tissus,

voir le document n° 3 « Transplantation des tissus »

Conditions pour une transplantation

La transplantation c'est : prendre un organe chez une personne donneuse et mettre cet organe dans le corps d'une autre personne, la personne receveuse.

Pour que cela se passe bien, il y a des conditions :

- La personne donneuse est vraiment en état de mort cérébrale.
- Quand elle vivait encore, la personne donneuse souhaitait donner ses organes. Elle a écrit sa décision, par exemple sur une **carte de donneur d'organes**.
- Ou alors, si on ne connaît **pas** la décision de la personne donneuse : ses proches donnent leur accord pour le don d'organes.
- Des médecins spécialisés ont contrôlé l'organe donné.
- La personne receveuse est sur la liste d'attente.
- La personne receveuse reçoit l'organe donné.

Alors les conditions pour le don de l'organe sont remplies.

On peut faire la transplantation.

Comment l'organe arrive jusqu'à la personne receveuse ?

Que se passe-t-il entre le moment où **l'on prend l'organe**
et le moment où **l'on donne l'organe** à la personne receveuse ?

Toutes les étapes sont bien préparées et planifiées.

Un service de coordination surveille toutes les étapes.

Ce service vérifie ceci :

- Est-ce la bonne personne qui reçoit l'organe ?
- L'organe est-il transporté correctement jusqu'à l'hôpital ?

La liste d'attente

Voici un exemple :

Monsieur Dupont a une maladie très grave du cœur.

Pour continuer à vivre, il a besoin d'un nouveau cœur.

Son nom est ajouté sur la liste d'attente.

Cela veut dire ceci : il doit attendre son tour pour recevoir un cœur.

C'est quand son tour ?

Il y a des conditions claires pour décider quand son tour viendra.

Conditions pour recevoir un organe

- La personne a besoin de l'organe en urgence.
- L'opération a de bonnes chances de réussir.
- La personne a la priorité pour recevoir l'organe.
Par exemple, les enfants ont la priorité.
- Le temps sur la liste d'attente.

Ces conditions sont écrites dans une loi.

Cette loi s'appelle : l'Ordonnance sur l'attribution d'organes.

Situation d'urgence

Un exemple :

Monsieur Stocker a une crise cardiaque.
L'ambulance le conduit à l'hôpital.

Aux soins intensifs

Monsieur Stocker arrive aux soins intensifs.

On lui met la respiration artificielle et on lui donne des médicaments.

L'équipe médicale fait tout son possible pour le sauver.

Mais il n'y a plus d'espoir : Monsieur Stocker va mourir.

La question du don d'organes

Les médecins veulent savoir si Monsieur Stocker est un donneur d'organes.

- Il est peut-être inscrit sur le registre des donneurs d'organes.
- Ou il a peut-être une carte de donneur d'organes dans son porte-monnaie
- Ou il a peut-être écrit ses volontés dans un document.
- Ce document s'appelle : les **directives anticipées**.

Pour plus d'informations sur les directives anticipées, voir le document 8 : « J'écris ma décision »

Parfois, les médecins ne trouvent **pas** d'informations.

Alors, ils demandent aux proches :

Est-ce que Monsieur Stocker voulait donner ses organes ?

Cette discussion avec les proches est obligatoire.

C'est la loi qui le dit.

Les proches confirment la volonté de Monsieur Stocker :

oui, il voulait donner ses poumons.

La mort cérébrale

Deux médecins spécialisés examinent Monsieur Stocker.

Ils ne font **pas** partie de l'équipe de transplantation.

L'examen montre que Monsieur Stocker est en état de mort cérébrale.

Cela veut dire que son cerveau ne fonctionne **plus**.

Il est vraiment décédé.

Examens et coordination

Il faut maintenant contrôler ceci : les poumons de Monsieur Stocker sont-ils encore en bon état ?

Si oui, on pourra transplanter les poumons.

Le service de coordination organise tous les contrôles.

Il y a aussi un examen médical.

On enregistre les résultats de cet examen dans le système informatique.

Le groupe sanguin et les tissus

Ensuite l'hôpital contrôle le sang de Monsieur Stocker.

L'hôpital veut savoir : quelle personne de la liste d'attente pourra supporter le mieux l'organe de M. Stocker ?

Alors l'hôpital contrôle ceci : quel est le groupe sanguin de M. Stocker ?

Quels virus et quels antigènes se trouvent dans son sang ?

Il faut aussi contrôler les tissus.

Il faut être sûr que l'organe convient bien à la personne receveuse.

A qui donner l'organe ?

Swisstransplant donne un poumon de Monsieur Stocker

à Madame Bise.

Madame Bise a besoin d'un nouveau poumon en urgence.

Elle est sur la liste d'attente.

Il y a des règles très précises pour savoir à qui donner un organe.

Un programme informatique vérifie que les règles sont bien respectées.

Donner l'information à l'hôpital

Alors Swisstransplant informe l'hôpital de Madame Durand.

L'hôpital a 1 heure pour vérifier si le poumon convient à Madame Bise.

Au bout de 1 heure, l'hôpital doit dire s'il accepte le poumon ou pas.

Parfois, une personne décédée donne plusieurs organes.

Swisstransplant doit alors trouver une personne receveuse
pour chaque organe.

Cela veut dire que Swisstransplant doit informer plusieurs hôpitaux
en même temps.

Prélever l'organe

Prélever un organe, cela veut dire :

prendre un organe du corps de la personne.

Des médecins du Centre de Transplantation prélèvent les poumons
de Monsieur Stocker.

Transporter l'organe

Maintenant le poumon arrive à l'hôpital de Madame Bise.

Certains organes ne peuvent **pas** être gardés longtemps.

Mais parfois, les deux hôpitaux sont très loin l'un de l'autre.

Il faut donc bien préparer le transport de l'organe.

Le plus souvent, c'est une ambulance qui transporte l'organe.

Mais parfois, on utilise un hélicoptère ou un avion.

Accompagner la famille

L'hôpital a prélevé les poumons de Monsieur Stocker.

Maintenant, l'hôpital s'occupe du corps de Monsieur Stocker.

Cela veut dire :

Le médecin recoud soigneusement l'endroit où il a prélevé les poumons.

On voit seulement une cicatrice.

La famille de Monsieur Stocker peut lui dire adieu calmement.

La famille peut décider comment Monsieur Stocker sera enterré.

Transplanter l'organe

Madame Bise arrive en salle d'opération. Elle reçoit un poumon de Monsieur Stocker.

Le corps de Madame Bise réagit bien à ce nouvel organe.

L'opération a réussi.

Le suivi médical

Madame Bise a maintenant un nouveau poumon.

Une nouvelle vie commence pour elle.

Mais elle doit prendre des médicaments toute sa vie.

Ces médicaments sont appelés des **immuno-suppresseurs**.

Les immuno-suppresseurs aident le corps de Madame Bise à s'habituer à son nouveau poumon.

Combien d'organes sont transplantés en Suisse ?

En 2021, 166 personnes décédées ont donné des organes.

Certaines de ces personnes ont donné plusieurs organes.

Grâce à ces dons, 587 organes ont pu être transplantés.

Qui peut donner un organe ?

Tout le monde peut donner un ou plusieurs organes.

Les enfants et les personnes âgées aussi.

Important :

Avant sa mort, la personne est libre.

Elle doit être **d'accord** de donner un organe.

L'organe doit être en **bon état**.

Les organes des enfants

Si un enfant meurt,

ses parents peuvent décider de donner ses organes.

En général, les organes des enfants sont donnés à d'autres enfants.

Exception :

Si l'enfant a moins de 1 mois, il n'est **pas possible** de faire un don d'organes.

Qui ne peut PAS donner d'organe ?

Les personnes qui ont les maladies suivantes ne peuvent **pas** donner d'organes :

- La maladie de Creutzfeld-Jakob (maladie du cerveau)
- La rage
- Un empoisonnement du sang.